


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs

Soixante-quinzième session
 Genève, 26-28 février 2013

**Rapport du Comité des transports intérieurs
 sur sa soixante-quinzième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Présidence	1	4
II. Participation	2–8	4
III. Déclarations liminaires	9–10	4
IV. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	11	5
V. Réunion ministérielle: «Pour des réseaux de transport opérationnels entre l'Europe et l'Asie» (point 2 de l'ordre du jour)	12–15	5
VI. Réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité consacrée à l'examen de la réforme de la CEE et au renforcement de la coopération (séance à participation restreinte d'une heure et demie réservée aux représentants des gouvernements) (point 3 de l'ordre du jour).....	16	7
VII. Questions appelant un examen et une prise de décisions par le Comité (point 4 de l'ordre du jour).....	17–54	7
A. Activités se rapportant aux projets	17–20	7
1. Projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER).....	17–19	7
2. Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)	20	8
B. Transport routier.....	21–25	8
C. Sécurité de la circulation routière.....	26–27	9
D. Sûreté des transports intérieurs.....	28	9
E. Transport ferroviaire.....	29	9
F. Transport par voie navigable	30–31	10

G.	Transport et compétitivité.....	32–33	10
H.	Renforcement des mesures de facilitation du franchissement des frontières (Convention sur l’harmonisation, Convention TIR, projet eTIR et autres mesures de facilitation du transit douanier)	34–36	11
I.	Examen des questions les plus importantes relatives à l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules	37–39	12
J.	Transport intermodal et logistique.....	40	12
K.	Examen des questions les plus importantes concernant le transport des marchandises dangereuses.....	41–48	13
L.	Examen des questions les plus importantes concernant le transport de denrées périssables.....	49–54	14
VIII.	Questions stratégiques de nature horizontale (point 5 de l’ordre du jour)	55–66	15
A.	Édition de 2012 de la revue «UNECE Transport Review» sur le thème «Transports urbains et mobilité».....	55	15
B.	Changements climatiques et transports	56–59	15
1.	Suite donnée par le Comité à la Conférence Rio+20	56–57	15
2.	Atténuation des effets nocifs des transports intérieurs sur l’environnement	58	16
3.	Effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux et mesures d’adaptation nécessaires	59	16
C.	Systèmes de transport intelligents (STI).....	60	17
D.	Assistance aux pays à économie en transition	61–63	17
E.	Travaux préparatoires de l’examen décennal complet du Programme d’action d’Almaty	64	18
F.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement et aspects environnementaux des transports	65	18
G.	État des adhésions aux conventions et accords internationaux de la CEE sur les transports	66	18
IX.	Questions découlant des travaux de la Commission économique pour l’Europe (CEE), du Conseil économique et social et d’autres organes et conférences des Nations Unies (point 6 de l’ordre du jour).....	67	19
X.	Questions soumises au Comité pour approbation et pour information (point 7 de l’ordre du jour).....	68–69	19
A.	Approbation des rapports des organes subsidiaires du Comité.....	68	19
B.	Informations sur les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E	69	20
XI.	Résultats des réunions du Bureau du Comité (point 8 de l’ordre du jour)	70	20
XII.	Rapport du Comité au Comité exécutif de la CEE (point 9 de l’ordre du jour).....	71	20
XIII.	Programme de travail et plan d’évaluation biennale pour 2012-2013 (point 10 de l’ordre du jour).....	72	20
XIV.	Liste de publications pour 2014-2015 (point 11 de l’ordre du jour)	73	20

XV.	Calendrier des réunions en 2013 (point 12 de l'ordre du jour)	74	21
XVI.	Évolution des transports dans l'Union européenne (point 13 de l'ordre du jour).....	75	21
XVII.	Faits nouveaux relatifs aux travaux du Forum international des transports (point 14 de l'ordre du jour).....	76-77	21
XVIII.	Activités d'autres organisations intéressant le Comité (point 15 de l'ordre du jour)....	78	22
XIX.	Questions diverses. Dates de la prochaine session (point 16 de l'ordre du jour).....	79	22
XX.	Adoption de la liste des principales décisions prises par le Comité à sa soixante-quinzième session (point 17 de l'ordre du jour)	80	22

I. Présidence

1. Le Comité des transports intérieurs (CTI) a tenu sa soixante-quinzième session du 26 au 28 février 2013 sous la présidence de M. Jerzy Kleniewski (Pologne).

II. Participation

2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

3. Des représentants des pays suivants étaient également présents en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE: Chine, Inde, Iran (République islamique d'), Mongolie et Pakistan.

4. L'Union européenne (UE) était représentée.

5. Des représentants des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées suivants ont participé à la session: Organisation internationale du Travail (OIT), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) étaient également représentés.

6. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes ont pris part à la session: Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO), Commission économique eurasiennne (EaEC), Banque européenne d'investissement (BEI), Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), Forum international des transports (FIT), Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN).

7. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA), Comité international des transports ferroviaires (CIT), Union internationale des transports routiers (IRU) et Union internationale des chemins de fer (UIC).

8. Des représentants des organismes suivants ont assisté à la réunion à l'invitation du secrétariat: ANAS S.p.A., Banque asiatique de développement (BAsD), CMS Cameron McKenna LLP, Coordinating Council of Transsiberian Transportation (CCTT), GEFCO, Union générale des assureurs allemands (GDV), Higher School of Professional Business Studies (Novi Sad, Serbie), Conférence internationale sur les partenariats public-privé (PPP), Intelligent Transport Systems (ITS) Ireland, ITS Polska et «PLASKE» JSC.

III. Déclarations liminaires

9. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la soixante-quinzième session du Comité, en rappelant que la première session s'était tenue en 1947 et que, depuis, le Comité, associé à plus de 100 organes subsidiaires, s'était solidement affirmé

comme l'unique instance intergouvernementale dans le cadre de laquelle tant les gouvernements que les organisations internationales se rencontrent pour forger les outils de la coopération économique et négocier et adopter des instruments juridiques internationaux relatifs aux transports intérieurs.

10. Dans sa déclaration d'ouverture, M^{me} Eva Molnar, Directrice de la Division des transports, a fait part de ses réflexions sur les principales réalisations du Comité dans le contexte des événements majeurs qui se sont produits à l'échelle mondiale. Après ce bref historique, le Comité **a prié** le secrétariat d'établir pour le Comité, à titre d'information, une présentation historique détaillée des principaux événements survenus à l'échelle mondiale dans le développement et les transports.

IV. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/235 et Add.1.

11. Le Comité **a adopté** l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/235 et Add.1).

V. Réunion ministérielle: «Pour des réseaux de transport opérationnels entre l'Europe et l'Asie» (point 2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/2013/1/Rev.1; ECE/TRANS/2013/Rev.1/Corr.1; ECE/TRANS/2013/2; ECE/TRANS/2013/3; ECE/TRANS/230, document informel n° 1; des informations détaillées sur les discours et déclarations sont données à l'adresse: http://www.unece.org/trans/events/2013/itc75_2013/ministerial_meeting.html.

12. Le Comité **a apprécié** l'organisation de la seconde réunion ministérielle sur les liaisons de transport Europe-Asie (document informel n° 1) (LTEA), tenue avec la participation de plus de 200 représentants de 43 pays et de toutes les organisations internationales concernées. Le Comité **a noté**, avec satisfaction, que, après les discours d'ouverture prononcés par M. Sven Alkalaj (Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la CEE), M. Gyan Chandra Acharya (Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), M. Sergey Aristov (Secrétaire d'État et Vice-Ministre des transports de la Fédération de Russie) ainsi que par M. Alexey Stukalo (Coordonnateur adjoint et chef de l'unité Activités économiques de l'OSCE), M. Vladimir Yakunin (Président de JSC «Russian Railways» et Président de l'UIC), M. Jean-Pierre Loubinoux (Directeur général de l'UIC) et M. Umberto de Pretto (Secrétaire général adjoint de l'IRU) avaient présenté des exposés liminaires et que des déclarations avaient été faites par la Bulgarie, la Chine, le Kazakhstan, la Lituanie, la Mongolie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suisse, le Tadjikistan, la Turquie, l'Ukraine, la CESAP, la BASD, l'OCEMN et l'EaEC. Pour résumer, les interventions ont porté sur diverses questions, dont les suivantes: 1) l'intérêt économique du développement des liaisons de transport Europe-Asie; 2) tant pour le rail que pour la route; 3) en particulier pour les pays en développement sans littoral; et 4) l'importance que revêtait la réalisation de progrès vers l'uniformisation du droit ferroviaire afin d'établir un environnement où les règles du jeu seraient équitables pour tous les modes et opérateurs de transport.

13. Le Comité **a approuvé** les résultats de la phase II du Projet LTEA (ECE/TRANS/230 et ECE/TRANS/2013/3).

14. Le Comité **s'est félicité** de ce que la Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie ait été signée par les ministres et autres chefs de délégation de haut niveau de 32 pays, renouvelant leur soutien aux gouvernements pour la continuation du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) dans une nouvelle phase, avec des objectifs stratégiques clairement identifiés (ECE/TRANS/2013/1/Rev.1 et ECE/TRANS/2013/Rev.1/Corr.1). Le Comité **s'est félicité** de la signature, par les ministres et les autres chefs de délégation de haut niveau de 37 pays, de la Déclaration commune sur l'uniformisation du droit ferroviaire (ECE/TRANS/2013/2). La Déclaration vise à renforcer encore la coopération dans le domaine du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et contribuera à l'établissement de conditions juridiques unifiées pour le transport international par chemin de fer, semblables à celles qui existent pour les autres modes de transport, tels que les transports par la route et les voies navigables et les transports maritimes et aériens. Le Comité **a exprimé ses remerciements** pour l'exposition «Transport en mouvement», qui montrait plus de 300 œuvres de 22 pays et **a félicité** les gagnants du concours (Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Suisse) pour la haute qualité de leurs photographies. Enfin, le Comité **a exprimé sa gratitude** à l'Office fédéral suisse des transports, qui a généreusement offert le cocktail lors du vernissage de l'exposition.

15. Le Comité **a pris note** des résultats de la conférence sur le financement des infrastructures routières et ferroviaires qui a précédé la session du CTI (Genève, 25 février 2013). Le Comité **a été informé** que la Conférence avait examiné la question de savoir si de nouveaux cadres de financement étaient nécessaires pour le développement des transports et quelles étaient les possibilités en ce qui concerne ces cadres. Faisant fond sur les données d'expérience concernant les méthodes traditionnelles de financement, appuyées dans plusieurs pays par des bonnes pratiques en matière de solutions novatrices, les participants à la Conférence avaient aussi débattu de nouvelles possibilités de financement qui étaient apparues grâce à des technologies novatrices, telles que les systèmes et services de transport intelligents, dont le péage électronique, ou par suite de modes de pensée fondamentalement nouveaux, tels que l'impôt foncier. La Conférence avait aussi clairement fait savoir qu'il était temps de passer au niveau suivant sur la voie de l'application du principe «pollueur payeur». Les participants avaient échangé des données d'expérience touchant les partenariats public-privé (PPP) dans le développement des infrastructures de transport, le recours à des fonds d'infrastructure, ainsi que l'examen de nouveaux types de mécanismes de financement multisectoriel. Au titre d'un thème distinct mais apparenté, les méthodes permettant de classer par ordre de priorité les besoins et les plans en matière d'investissement dans les transports avaient été examinées, un accent particulier étant mis sur celles qui étaient appliquées pour préparer la révision du plan directeur du projet TEM (autoroute transeuropéenne) et du projet TER (chemin de fer transeuropéen) et sur celles qui avaient été utilisées récemment pour sélectionner les projets prioritaires ou hautement prioritaires le long des axes de transport Europe-Asie. Une autre partie de la Conférence avait été organisée sous forme de séance distincte, consacrée au développement du transport ferroviaire. Cette séance n'avait pas porté seulement sur les questions juridiques touchant le transport ferroviaire et les efforts faits dans le sens d'une uniformisation du droit ferroviaire; on y a aussi étudié plus largement les principales tendances et évolutions concernant les chemins de fer. Le Comité s'est déclaré satisfait des débats tenus sur ces questions opportunes et **a invité** le secrétariat et les groupes de travail concernés, en particulier le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) à continuer d'étudier et analyser les options de financement du développement des transports ainsi que leurs conséquences sur les politiques des transports. En outre, il a jugé important de faciliter la mise en œuvre des plans multinationaux d'investissement pour les projets LTEA, TEM et TER par le biais d'un nouveau renforcement des capacités et des «mises en correspondance» chaque fois que possible. Afin d'aider le Comité à observer les progrès réalisés, le secrétariat, ses organes pertinents, ainsi que les groupes chargés des projets **ont été invités** à en assurer le suivi approprié.

VI. Réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité consacrée à l'examen de la réforme de la CEE et au renforcement de la coopération (séance à participation restreinte d'une heure et demie réservée aux représentants des gouvernements) (point 3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel n° 2.

16. Le Comité **s'est félicité** de l'organisation de la troisième réunion des présidents de ses organes subsidiaires (réservée aux représentants des gouvernements), consacrée au caractère mondial des instruments juridiques de la CEE-ONU et à leur application, ainsi qu'à la réforme de la CEE, et **a encouragé** les présidents à prendre l'engagement, en coopération avec le secrétariat, de collaborer plus étroitement ensemble, assurant ainsi une concordance et une cohérence horizontale entre les différents instruments juridiques relevant de leur compétence, ainsi que l'efficacité et le développement d'éventuelles synergies entre leurs activités. De plus, il **a recommandé à nouveau** que de telles réunions servent à un partage des connaissances entre les présidents, qui représentent les organes subsidiaires du Comité, créent des synergies, facilitent l'échange des meilleures pratiques et offrent une plate-forme pour des discussions stratégiques, et continuent donc de se tenir régulièrement dans le cadre des sessions du Comité. Quant à l'avenir, le Comité **a demandé** que l'accent soit mis davantage sur les questions intersectorielles ayant un caractère sensible ou nécessitant une décision des gouvernements. Enfin, le Comité **a fait observer** que nombre des grands accords et conventions des Nations Unies dans le domaine du transport intérieur avaient une portée mondiale, soit par nature soit par suite d'adhésions, et que des arrangements étaient donc justifiés pour assurer la participation de toutes les Parties contractantes à leur élaboration, y compris en ce qui concerne les divers aspects de leur structure intergouvernementale.

VII. Questions appelant un examen et une prise de décisions par le Comité (point 4 de l'ordre du jour)

A. Activités se rapportant aux projets

1. Projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER)

Documents: ECE/TRANS/2013/4; document informel n° 3.

17. Le Comité **a été informé** par le Directeur des projets TEM et TER des faits récents concernant ces deux projets (ECE/TRANS/2013/4) et par le secrétariat des difficultés à surmonter dans la gestion de ces projets (document informel n° 3).

18. Le Comité **a réaffirmé** son soutien aux projets TEM et TER et **s'est félicité**, en particulier, de la prise en compte des systèmes de transport intelligents dans les deux projets. Il **a invité** les pays membres des projets TEM et TER à prendre rapidement des mesures concrètes pour résoudre les questions liées à la gestion des projets et pour forger une coopération avec les groupes de travail pertinents. Il **a demandé** que le plan directeur pour les trains à grande vitesse élaboré à l'initiative du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) soit mis en œuvre de manière à créer des économies d'échelle et à promouvoir les synergies et le partage des connaissances. Il **a encouragé** les gouvernements des pays de l'Europe de l'Est, de l'Europe du Sud-Est, du Sud-Caucase, et de l'Asie centrale qui ne sont pas encore membres des projets TEM et TER à envisager d'y participer pleinement, dans le but d'établir des synergies entre les projets TEM/TER et LTEA.

19. Le Comité **a pris note** de l'invitation faite par les chemins de fer russes, de tenir la prochaine session du Groupe de travail du projet TER, à Sotchi (Fédération de Russie).

2. Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)

Document: ECE/TRANS/2013/5.

20. Le Comité **a adopté** la proposition de nouveau mandat formulée par le Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), **a appuyé** la prolongation de ses travaux pendant deux années supplémentaires (ECE/TRANS/2013/5) et **a fait observer** qu'il fallait s'attacher tout spécialement à la cohérence avec les autres réseaux. Il **s'est félicité** de la participation de la CESAP à la session et **a noté avec satisfaction** la coopération prévue entre la CEE et la CESAP dans la troisième phase du projet LTEA.

B. Transport routier

Document: ECE/TRANS/2013/6.

21. M. Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Président du Groupe de travail des transports routiers (SC.1), a informé le Comité des principales réalisations du SC.1 pour 2012. Le Comité **s'est déclaré satisfait** que presque tous les pays non membres de l'Union européenne qui étaient Parties contractantes à l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) aient mis pleinement en place le tachygraphe digital, ou réalisé de grandes avancées dans sa mise en application complète (ECE/TRANS/2013/6) et **s'est félicité** de ce que le Centre de recherche commun (JRC) continue d'être l'Autorité de certification racine pour tous les pays parties contractantes à l'AETR, sur la base d'un mémorandum d'accord qui a été conclu entre la CEE, les services de la Commission européenne et le Centre de recherche commun et qui sera valide jusqu'au 30 juin 2015. Le Comité **a invité instamment** les parties prenantes, agissant dans un véritable esprit de partenariat, à continuer d'œuvrer pour trouver des solutions équitables et durables pour toutes les Parties contractantes à l'AETR. Il **a prié** le Groupe d'experts AETR d'accélérer ses efforts pour parvenir à un consensus sur les propositions d'amendements à l'article 22 *bis* de l'AETR, afin que tous les pays parties contractantes à l'AETR soient traités de manière équitable et **a approuvé** la prolongation des travaux du Groupe d'experts jusqu'en décembre 2014, si cela s'avérait nécessaire pour que le Groupe puisse s'acquitter de son mandat actuel.

22. Le Comité **a invité** toutes les Parties contractantes à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) à adhérer au Protocole additionnel concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR) et **a encouragé** les sept pays ayant déjà adhéré à ce protocole à entamer des discussions sur les procédures de mise en œuvre, avec le concours du secrétariat.

23. Le Comité **a accueilli avec satisfaction** la suggestion faite par le Président du SC.1 d'inviter le secrétariat de la Convention TIR à participer à la prochaine session du SC.1 pour contribuer au débat sur la mise en œuvre de la e-CMR.

24. Le Comité **a pris note** d'une proposition faite par le Gouvernement suisse d'élaborer un accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS). A cet égard, et pour progresser dans le courant de l'année 2013, le Comité **a prié** tous les gouvernements intéressés de participer, ainsi que le SC.1 l'avait décidé à sa session de 2012, à la réunion spéciale qui devait se tenir du 10 au 12 juillet 2013 à Genève.

25. Le Comité **a pris note** de l'invitation adressée par la Turquie pour la participation à la réunion du groupe informel d'experts qui travaille sur les restrictions quantitatives imposées au transport international de marchandises par route. Cette réunion devait avoir lieu le 1^{er} mars 2013 à Genève.

C. Sécurité de la circulation routière

Documents: ECE/TRANS/2013/7, ECE/TRANS/2013/8; TRANS/WP.1/100/Add.1; ECE/TRANS/WP.1/2013/2.

26. M^{me} Luciana Iorio (Italie), Présidente du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1), a informé le Comité des principales réalisations du WP.1 pour 2012. Le Comité **a invité et encouragé** tous les pays membres de la CEE à soutenir financièrement et matériellement le secrétariat afin que la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (6–12 mai 2013) soit un succès et **a soutenu** l'organisation de la Journée internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau le 7 mai 2013 à Genève au titre du suivi de la résolution 66/260 de l'Assemblée générale en date du 23 mai 2012 intitulée «Amélioration de la sécurité routière mondiale» (ECE/TRANS/2013/7). Le Comité **a approuvé**, comme l'exige le Règlement intérieur du WP.1 (TRANS/WP.1/100/Add.1, règle 3), la demande formulée par le WP.1 de tenue d'une session supplémentaire hors de Genève (ECE/TRANS/2013/8).

27. Le Comité **a adopté** la proposition du WP.1 visant à créer un groupe d'experts chargé d'examiner la Convention de 1968 sur la signalisation routière et d'évaluer sa mise en œuvre générale, sous réserve de l'élaboration et de l'adoption du projet de mandat par le WP.1, puis de son approbation par le Comité exécutif (ECE/TRANS/WP.1/2013/2). Le Comité **a noté** que le Comité exécutif avait décidé de reporter toute décision relative à la création de nouveaux groupes d'experts, mais il **a instamment prié** le secrétariat de soumettre à nouveau la demande de création d'un groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.

D. Sûreté des transports intérieurs

28. Le Comité **a pris note** de la session de février 2013 du Forum de discussion sur la sûreté des transports intérieurs et **a prié** le secrétariat de continuer à organiser ce forum annuel. Le Comité **a apprécié** la publication des travaux du Forum de 2012 et **a demandé** qu'elle soit traduite dans les autres langues officielles de la CEE et mise à la disposition des organes subsidiaires du CTI pour examen.

E. Transport ferroviaire

Document: ECE/TRANS/2013/9.

29. M. Krzysztof Kulesza (Pologne) et M. Hinne Groot (Pays-Bas), respectivement Président et Vice-Président du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), ont informé le Comité des principales réalisations du SC.2 pour 2012. Le Comité **a invité** le SC.2 à contribuer concrètement à la relance de la coopération dans le domaine du transport ferroviaire international, **a approuvé** la demande du SC.2 de prolonger le mandat du Groupe d'experts sur l'uniformisation du droit ferroviaire de deux ans et **a entériné** son nouveau mandat, établi par le secrétariat, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif (EXCOM) (ECE/TRANS/2013/9). Le Comité **s'est félicité** des nouvelles initiatives prises par le SC.2, notamment le plan directeur pour les réseaux à grande vitesse; les efforts faits pour mettre en œuvre les dispositions de l'annexe 9 de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles de marchandises aux frontières, l'organisation prochaine d'un atelier sur la sûreté des chemins de fer, la publication d'une «Revue du Rail», l'atelier sur le financement des infrastructures ferroviaires et les partenariats public-privé (PPP); et **a demandé** au SC.2 de donner plus d'informations sur ces initiatives au cours de la soixante-seizième session du Comité. Le Comité **a pris note** de la collaboration étroite

entre la CEE et le CESAP dans la mise au point d'un plan directeur sur les trains à grande vitesse et dans les efforts d'uniformisation du droit des transports ferroviaires. Le Comité **a demandé** aux Parties contractantes à la Convention Harmonisation (1982) d'appliquer les procédures internes voulues pour faciliter la transposition dans le droit national des dispositions de l'annexe 9, parce que l'application harmonisée par les pays des prescriptions uniformisées applicables au transport international de marchandises et les approches communes pour le franchissement des frontières et les formalités douanières donneraient des résultats concrets.

F. Transport par voie navigable

Document: ECE/TRANS/SC.3/2012/4.

30. Le Comité **a accueilli avec satisfaction** la publication de l'Inventaire 2012 des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E («Livre bleu»), ainsi que de la carte des voies navigables européennes en anglais, français et russe, et **a approuvé** la décision prise par le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) de créer un groupe d'experts sur la reconnaissance réciproque des certificats de conducteur de bateau et l'harmonisation des exigences en matière de qualifications professionnelles dans le domaine de la navigation intérieure, sur la base du mandat figurant dans le document ECE/TRANS/SC.3/2012/4.

31. Le Comité **a invité** le SC.3 à suivre la mise en œuvre du Livre blanc pour un transport par voie navigable efficace et durable en Europe, entériné par le Comité en 2010, et à étudier la possibilité de préparer et organiser une conférence internationale de haut niveau ouverte à la participation de tous les pays du monde intéressés par la navigation intérieure, comme envisagé dans le Livre blanc et, en coordination avec les parties concernées, à étudier le calendrier le plus approprié et à faire rapport au Comité lors de sa prochaine session. Le Comité **a fait observer** que 2015 serait l'année du deux centième anniversaire de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).

G. Transport et compétitivité

32. Le Comité **a pris note** des informations sur l'état d'avancement du projet concernant les incidences des problèmes posés par la chaîne d'approvisionnement sur la manière dont les transports contribuent à la compétitivité des pays dans le cadre duquel, avec le concours d'une équipe spéciale relevant du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), on met actuellement au point un «Indicateur de développement des transports» (IDT). Cet indicateur suit le principe de l'Indicateur de développement humain pour ce qui est de la simplicité et de la concision du message. Le modèle d'IDT peut indiquer le niveau de développement du secteur des transports et la manière dont celui-ci contribue aux performances économiques et à la compétitivité nationales. Il prend également en compte les défis posés par le développement durable et, notamment, les problèmes en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité, ainsi que certaines questions sociales. L'indicateur peut aider les gouvernements à mieux positionner leur secteur des transports dans l'économie et à concevoir en conséquence leur politique nationale des transports. Dès lors qu'il sera calculé régulièrement, il permettra également de surveiller l'évolution du secteur dans la durée. Le Comité **a invité** les pays à participer à une phase pilote pour essayer le modèle.

33. Le Comité **a demandé** au Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) à appuyer la phase pilote du projet IDT, ainsi que d'autres initiatives similaires, telles que le projet ForFITS.

H. Renforcement des mesures de facilitation du franchissement des frontières (Convention sur l'harmonisation, Convention TIR, projet eTIR et autres mesures de facilitation du transit douanier)

Document: ECE/TRANS/2013/10.

34. Le Comité **a été informé** que l'adhésion du Maroc à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982) (Convention sur l'harmonisation) en 2012 portait à 56 le nombre de Parties contractantes à cet instrument. Depuis l'entrée en vigueur, le 30 novembre 2011, de la nouvelle annexe 9 sur le franchissement des frontières pour les marchandises transportées par rail selon la Convention sur l'harmonisation, le secrétariat, le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) et le SC.2, en coopération avec les organisations internationales des chemins de fer telles que l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), s'employaient à élaborer un plan d'action visant à accélérer la transposition des dispositions de l'annexe 9 dans la législation nationale. Le Comité **a noté** que le secrétariat et le WP.30 continuaient à suivre l'application de la Convention et avaient procédé à une étude récurrente des Parties contractantes en ce qui concerne l'application au niveau national de l'annexe 8 sur le transport routier, étude dont les conclusions seraient bientôt disponibles. Le WP.30 avait aussi commencé à se pencher sur la façon d'intégrer dans la Convention sur l'harmonisation des indicateurs et un mécanisme qui serviraient à mesurer les performances des divers services de contrôle aux points de franchissement des frontières et à fixer des repères ainsi que sur l'éventuel établissement d'un nouveau Certificat de contrôle par rayons X, pour éviter les contrôles répétitifs par rayons X aux frontières. Le secrétariat, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et d'autres partenaires, poursuit les activités de renforcement des capacités pour appliquer la Convention sur l'harmonisation, en particulier sur la base du récent manuel sur les bonnes pratiques aux points de passage, intitulé «Handbook of Best Practices at Border Crossings», qui est maintenant aussi disponible en russe.

35. En ce qui concerne la Convention TIR, le Comité **a noté** qu'un vaste ensemble de propositions d'amendements était entré en vigueur et définissait clairement les responsabilités et les obligations des principaux intervenants dans le régime TIR (autorités douanières, opérateurs et garants) en cas d'infraction. Le Comité de gestion de la Convention TIR avait aussi adopté des amendements à la troisième partie d'une nouvelle annexe 9 de la Convention TIR pour introduire des conditions et prescriptions à respecter pour habiliter une organisation internationale (actuellement l'Union internationale des transports routiers (IRU)) à assumer la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement efficaces d'un système de garantie international et d'imprimer et de distribuer des carnets TIR. Sauf objections, ces amendements devraient entrer en vigueur en octobre 2013.

36. Enfin, le Comité a été informé des faits les plus récents survenus dans le cadre du projet eTIR (ECE/TRANS/2013/10) et **s'est** en particulier **félicité** de la finalisation de l'analyse coûts-avantages de ce projet. Il **a fait observer** que, selon les hypothèses présentées dans cette analyse, le projet eTIR pourrait être hautement profitable et il **a appuyé** la poursuite du projet et la prolongation du mandat du Groupe spécial informel d'experts sur les aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (GE.1) pour l'année 2013. Il **a aussi invité** le WP.30 à élaborer un plan d'activités pour l'exécution du projet eTIR et **l'a prié instamment** de commencer sans retard à étudier les aspects juridiques de l'informatisation du régime TIR.

I. Examen des questions les plus importantes relatives à l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Document: Document informel n° 4.

37. Le Comité **s'est félicité** de ce que le Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) ait adopté, en 2012, 99 amendements à 67 Règlements existants, parmi lesquels l'adoption des dispositions de la norme EURO VI pour les véhicules utilitaires lourds (Règlement ONU n° 49) afin de réduire les émissions d'hydrocarbures (HC), d'oxydes d'azote (NO_x) et de particules; 5 nouveaux Règlements de l'ONU annexés à l'Accord de 1958 relatifs à la sécurité des piétons, aux sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL), aux systèmes d'alerte de franchissement de ligne, aux systèmes avancés de freinage d'urgence (AEBS) et aux dispositifs améliorés de retenue pour enfants (ECRS); la Règle n° 2 de l'ONU, annexée à l'Accord de 1997 et portant sur les prescriptions uniformes relatives au contrôle technique périodique des véhicules à roues en ce qui concerne leur aptitude à la circulation, entrée en vigueur le 3 février 2012 et la Résolution mutuelle n° 1 (R.M.1.) de l'Accord de 1958 et de l'Accord de 1998 relative à la description et au fonctionnement des instruments et des dispositifs d'essai servant à évaluer la conformité des véhicules à roues, des équipements et des pièces aux prescriptions techniques énoncées dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux.

38. Le Comité **a noté** que l'Accord de 1958 comptait 51 Parties contractantes après l'adhésion de l'Égypte, et que l'Accord de 1998 en comptait 33 depuis l'adhésion du Tadjikistan.

39. Le Comité **a aussi noté** que de nouveaux règlements concernant les véhicules, plus précisément la recyclabilité, les véhicules à hydrogène et à piles à combustible et les chocs latéraux contre un poteau, étaient en cours d'élaboration dans le cadre des Accords de 1958 et 1998. Il **a en outre noté** que le Forum mondial avait commencé un processus visant à modifier l'Accord de 1958 pour y intégrer le concept d'homologation de type de l'ensemble du véhicule (IWVTA) et inciter les pays en développement à adhérer à l'Accord en leur permettant d'appliquer dans un premier temps des versions antérieures des Règlements de l'ONU et de passer ensuite à des versions plus récentes. Le Comité **a noté** que 47 groupes informels avaient en 2012 mené des activités parallèles à celles du Forum mondial et de ses organes subsidiaires pour les aider à élaborer de nouveaux Règlements concernant les véhicules et à actualiser les 135 Règlements déjà existants en fonction des évolutions techniques (document informel n° 4). Le Comité **a été informé** que, depuis le 1^{er} novembre 2012, l'Union européenne avait abrogé une soixantaine de directives UE et les avait remplacées par des renvois directs aux Règlements équivalents de l'ONU annexés à l'Accord de 1958 et avait décidé que l'application de ces Règlements serait obligatoire dans tous ses États membres pour l'homologation de type et l'immatriculation.

J. Transport intermodal et logistique

Document: ECE/TRANS/WP.24/131.

40. M. Henri Maillard (Belgique), Président du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) a informé le Comité des principales réalisations de son groupe pour 2012. Le Comité **a pris note** des progrès réalisés par le secrétariat de la CEE pour préparer, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI), de nouvelles directives concernant le chargement des cargaisons dans des unités de transport et d'élever ces directives au niveau d'un code de pratique non obligatoire, fournissant des détails et des descriptions techniques

pour améliorer la sécurité lors du conditionnement, de la manutention et du transport des conteneurs (ECE/TRANS/WP.24/131) et **a demandé** que le secrétariat lui présente les résultats lors de sa soixante-seizième session.

K. Examen des questions les plus importantes concernant le transport des marchandises dangereuses

Documents: ST/SG/AC.10/C.3/82 et Add. 1, ST/SG/AC.10/C.3/84; ST/SG/AC.10/C.4/46, ST/SG/AC.10/C.4/48; ST/SG/AC.10/40 et Add. 1 à 3; ECE/TRANS/WP.15/213 et Corr.1 et 2 et Add.1 et Add.1/Corr.1; ECE/TRANS/WP.15/215, ECE/TRANS/WP.15/217; ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126 et Corr.1 et Add.1, ECE/TRANS/WP.15/AC.1/128; ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46; ECE/ADN/18 et Corr. 1 et 2 et Add.1; ECE/ADN/20, ECE/ADN/22; ECE/TRANS/225; ECE/TRANS/231.

41. M. José Franco (Portugal), Président du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) a informé le Comité des principales réalisations de son groupe pour 2012. Le Comité **a noté** que le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, relevant du Conseil économique et social, s'était réuni du 25 juin au 4 juillet 2012 (voir le rapport publié sous les cotes ST/SG/AC.10/C.3/82 et Add.1) et du 3 au 11 décembre 2012 (voir le rapport publié sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/84). Le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques s'est réuni du 4 au 6 juillet 2012 (voir le rapport publié sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/46) et du 12 au 14 décembre 2012 (voir le rapport publié sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/48). Le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a tenu quant à lui sa sixième session le 14 décembre 2012 et a approuvé les recommandations faites par les deux Sous-Comités durant l'exercice biennal 2011-2012 (voir le rapport publié sous les cotes ST/SG/AC.10/40 et Add.1 à 3). Il a adopté un projet de résolution pour examen et adoption par le Conseil à sa session de fond de 2013. Les recommandations nouvelles ou révisées seront publiées par le secrétariat en 2013 dans les documents suivants: dix-huitième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type; additif 2 à la cinquième édition révisée des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Manuel d'épreuves et critères; et cinquième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

42. Le Comité **a noté** que, depuis l'adhésion du Tadjikistan, l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) comptait 48 Parties contractantes. Le Protocole portant modification des articles 1 a), 14 1) et 14 3) b) de l'Accord, adopté par la Conférence des Parties contractantes le 28 octobre 1993, n'était pas encore entré en vigueur, car les Parties contractantes à l'Accord n'étaient pas encore toutes parties à ce protocole, qui, pour l'heure, comptait 33 Parties contractantes. Le Comité **a demandé instamment** aux Parties contractantes à l'ADR qui ne l'avaient pas encore fait (Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Kazakhstan, Malte, Maroc, Monténégro, Serbie, Tadjikistan, Tunisie, Turquie et Ukraine) de prendre les mesures requises pour que le Protocole puisse entrer en vigueur.

43. Le Comité **a aussi noté** que le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) était toujours de 17.

44. Le Comité **a noté** que les projets d'amendement aux annexes A et B de l'ADR adoptés en 2010, 2011 et mai 2012, tels qu'ils figuraient dans les documents ECE/TRANS/WP.15/213 et Corr.1 et 2, Add.1 et Add.1/Corr.1, avaient été soumis par le Gouvernement portugais pour acceptation par les Parties contractantes et avaient été réputés acceptés le 1^{er} octobre 2012. Ils étaient entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le secrétariat avait en conséquence publié une nouvelle édition 2013 récapitulative de l'Accord, sous la cote ECE/TRANS/225 (vol. I et II).

45. De manière similaire, des projets d'amendement aux Règlements annexés à l'ADN adoptés en 2010, 2011 et 2012, tels qu'ils figuraient dans les documents ECE/ADN/18 et Corr.1 et 2, étaient entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le secrétariat avait en conséquence publié une nouvelle édition 2013 récapitulative de l'Accord, sous la cote ECE/TRANS/231 (vol. I et II).

46. Le Comité **a noté** que la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses avait adopté un ensemble de projets d'amendement aux prescriptions communes du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), de l'ADR et de l'ADN qui devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

47. Le Comité **a noté** que la Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'ADN (Comité de sécurité de l'ADN) (WP.15/AC.2) et le Comité d'administration de l'ADN avaient tenu respectivement leurs vingt-deuxième et dixième sessions du 21 au 25 janvier 2013 et que leurs rapports étaient disponibles (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46 et ECE/ADN/22).

48. Le Comité **a noté** que le WP.15 avait déjà adopté son programme de travail pour 2014-2015 (ECE/TRANS/WP.15/217, annexe V). Le Groupe de travail avait également adopté une feuille de route présentant les questions relatives à la mise en place des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR (ECE/TRANS/WP.15/217, annexe IV). Le Comité **a demandé** au secrétariat de la publier sous forme de brochure afin d'en faciliter la large diffusion. Le Comité **a encouragé** les Gouvernements des pays qui n'étaient pas encore parties à l'ADR à envisager d'y adhérer sur la base de cette feuille de route et ceux des pays qui y étaient déjà parties à vérifier qu'ils avaient bien mis en place les structures administratives adaptées à sa mise en œuvre.

L. Examen des questions les plus importantes concernant le transport de denrées périssables

Documents: ECE/TRANS/WP.11/224, ECE/TRANS/WP.11/226.

49. M. Telmo Nobre (Portugal), Président du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) a informé le Comité des principales réalisations de son groupe en 2012. Le Comité **a noté** que l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) comptait maintenant 48 Parties contractantes. Le Kirghizistan y avait adhéré en octobre 2012 et la Turquie en décembre 2012. Le Comité **a approuvé** la recommandation tendant à ce que le Turkménistan adhère au plus vite à l'Accord ATP (ECE/TRANS/2013/12, par. 45). Le Comité **a aussi noté** que l'ATP était ouvert à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU et que, à l'extérieur de la région, le Maroc et la Tunisie y étaient Parties contractantes.

50. En outre, le Comité **a noté** qu'en avril 2012 une ordonnance rendant l'ATP applicable au transport routier intérieur était entrée en vigueur dans la Fédération de Russie.

51. Le Comité **a noté** que les propositions d'amendements à l'ATP adoptées à la soixante-septième session du WP.11 en octobre 2011, introduisant une procédure d'essai pour les nouveaux équipements de transport à compartiments et températures multiples (ECE/TRANS/WP.11/224, annexe I) seraient, en l'absence d'objections, considérées comme acceptées en mars 2013. Le secrétariat diffuserait alors le texte révisé actualisé de l'ATP sous la forme d'une publication de l'ONU.

52. Le Comité **a noté** qu'à sa soixante-huitième session, tenue en octobre 2012, le WP.11 avait adopté des dispositions révisées relatives à l'attestation de conformité à l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/226, annexe I) et de nouvelles observations à inclure dans le Manuel ATP à propos du positionnement des instruments d'enregistrement de la température des denrées réfrigérées (ECE/TRANS/WP.11/226, annexe II).

53. Le Comité **a noté** qu'un certain nombre de propositions d'amendements avaient été soumises au WP.11 au cours des dernières années pour augmenter les coefficients K (coefficient de transmission thermique) des équipements en service définis dans l'ATP. Le Comité **a noté** qu'une telle modification pourrait avoir des conséquences négatives sur l'environnement si des moteurs thermiques plus puissants ou une consommation plus élevée en carburant devenaient nécessaires pour compenser la baisse de qualité de l'isolation.

54. Le Comité **a appelé l'attention** sur la nécessité de continuer à aborder deux questions stratégiques dans le cadre du WP.11, à savoir l'introduction dans l'ATP d'une définition des «denrées périssables» modifiant l'article 3 de cet instrument ainsi que l'extension du champ de l'ATP au transport de toutes les denrées périssables et non plus seulement au transport de celles indiquées dans les annexes 2 et 3 de l'ATP et **a invité** le WP.11 à étudier les moyens d'améliorer les résultats de son travail.

VIII. Questions stratégiques de nature horizontale (point 5 de l'ordre du jour)

A. Édition de 2012 de la revue «UNECE Transport Review» sur le thème «Transports urbains et mobilité»

Document: Document informel n° 5.

55. M. Björn Oriwohl (Allemagne), Président du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5), a informé le Comité des principales réalisations de son groupe pour 2012. Le Comité **a pris note** de l'analyse préliminaire faite par le secrétariat sur les transports urbains durables et la mobilité dans la région de la CEE (Document informel n° 5) et **a invité** les pays qui ne l'ont pas encore fait et leur capitale à envoyer leurs réponses au questionnaire sur les transports urbains et la mobilité établi par le WP.5. Le Comité **a réaffirmé** son intérêt pour un tel sujet, **a demandé** que le secrétariat finalise une publication ou un rapport complet et analytique et **a invité** le WP.5 à suivre régulièrement les faits nouveaux dans ce domaine.

B. Changements climatiques et transports

1. Suite donnée par le Comité à la Conférence Rio+20

Documents: ECE/TRANS/2013/11; document informel n° 10.

56. Le Comité **a été informé** des activités de suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 13 au 22 juin 2012, également connue sous le nom de «Conférence Rio+20», qui avait

marqué un tournant décisif pour la progression des transports durables et leur intégration. En outre, le Comité **a noté** que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, avait annoncé en 2012 qu'il recherchait un consensus au sujet d'un cadre de développement durable pour l'après-2015, qui comprendrait la définition d'une nouvelle génération d'objectifs de développement durable (ODD), et que des transports durables avaient été identifiés comme étant l'un des principaux blocs constitutifs du développement durable. Le Comité **a considéré** que l'étroite coopération de l'ensemble de la communauté des transports était nécessaire pour montrer l'intérêt d'un ODD relatif aux transports transport aux milieux diplomatiques, qui prendront une décision finale (ECE/TRANS/2013/11).

57. Le Comité **a été informé** par le secrétariat du programme du Secrétaire général pour l'après-2015, du processus d'élaboration du nouveau cadre, ainsi que des principales difficultés et incidences pour la CEE. Il **a noté** que, même si le Secrétaire général assurera la direction générale du processus, c'est aux États membres qu'il appartiendra de réaliser les nouveaux ODD. Les principales réalisations dans ce domaine seront faites en 2013 et seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (septembre 2013). Dans le contexte des préparatifs voulus, le Comité **a noté** que la prochaine session de la Commission (Genève, 9-13 avril 2013), serait, en partie, consacrée à l'avenir des ODD et à leur gouvernance et **a encouragé** les délégations à entretenir des contacts avec les délégations de leur pays auprès de la Commission, afin de faciliter l'inclusion des transports durables dans les futurs ODD.

2. Atténuation des effets nocifs des transports intérieurs sur l'environnement

Document: Document informel n° 6.

58. Le Comité **a pris note** de l'évolution en 2012 du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et visant à mettre au point et utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation pour les futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS), un accent particulier étant mis sur les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et l'évaluation de l'impact des politiques destinées à faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Comité **a pris note** de la prochaine diffusion d'une version améliorée de l'instrument ForFITS (prévue pour fin mars 2013), qui sera suivie par l'établissement et la publication d'un manuel d'utilisation, et **a encouragé** tous les pays à s'impliquer dans la phase pilote du modèle, de même que dans les ateliers de développement des capacités et de sensibilisation qui seront organisés en 2013 (document informel n° 6).

3. Effets des changements climatiques sur les réseaux de transport internationaux et mesures d'adaptation nécessaires

Document: Document informel n° 7.

59. Le Comité **a pris note** des résultats des trois réunions du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux et des conclusions et recommandations de la Conférence de sensibilisation et de renforcement des capacités sur l'adaptation des réseaux de transport internationaux aux changements climatiques, qui s'est tenue à Alexandroupolis (Grèce) les 25 et 26 juin 2012, **a rappelé son intérêt** pour le sujet et **a demandé** au secrétariat d'établir une publication ou un rapport complet et analytique (document informel n° 7).

C. Systèmes de transport intelligents (STI)

60. Le Comité **a appuyé** les actions de la CEE concernant les systèmes de transport intelligents (STI) pour 2013, notamment la table ronde sur le manque d'attention au volant organisée en juin 2013 conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'harmonisation des prescriptions relatives aux STI, la poursuite des travaux sur les questions de responsabilité et les activités concernant l'usage de la télématique dans les transports de marchandises dangereuses, dans le but de transférer davantage de connaissances sur les STI aux décideurs politiques afin de mettre au point des solutions de transport intelligentes pour tous les peuples du monde et les travaux du WP.29 visant à établir des principes de conception et de commande des systèmes actifs d'aide à la conduite. Le Comité **a confirmé à nouveau** son avis selon lequel les STI, grâce à l'application de nouvelles technologies, changent les modes de gestion des transports, mais il **a aussi fait observer** qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les services de transport intelligents plutôt que sur les solutions technologiques. En ce qui concerne les travaux juridiques entrepris par ses organes subsidiaires, le Comité **a fait état** de la nécessité d'une cohérence entre les différents instruments juridiques existants, qui sont gérés par les différents groupes de travail. Le Comité **a encouragé** le WP.1 et le WP.29 à coordonner encore plus étroitement leurs activités et leurs efforts pour mettre au point une approche transversale cohérente en matière de STI, non seulement en éliminant les incertitudes sur le plan législatif, mais aussi en portant une attention particulière aux aspects de la formation et du comportement des conducteurs qui sont liés aux nouvelles technologies utilisées sur les véhicules et **a invité** les présidents du WP.29 et du WP.1 à faire rapport sur leurs activités coordonnées lors de la prochaine réunion du Bureau qui se tiendrait en juin 2013. Enfin, le Comité **a demandé** au SC.1 de commencer des débats sur les besoins infrastructurels liés à l'introduction des STI.

D. Assistance aux pays à économie en transition

Document: ECE/TRANS/2013/12.

61. Le secrétariat **a informé** le Comité des activités menées durant la décennie 2002-2012 pour aider les pays à économie en transition, telles qu'elles sont décrites dans le document ECE/TRANS/2013/12. Le Comité **a noté** que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités couvraient pratiquement tous les domaines d'activité de la Division des transports et que la plupart des hauts fonctionnaires de la Division y avaient participé. Le Comité **a encouragé** le secrétariat à coopérer avec les autres commissions régionales des Nations Unies pour promouvoir l'application des instruments juridiques des Nations Unies dans le domaine des transports dans le monde entier ainsi qu'avec les autres parties prenantes, parce qu'elles offrent des perspectives et des solutions intéressantes en matière de transport.

62. Le Comité **s'est félicité** de l'examen de l'assistance technique fait par le secrétariat durant la décennie et **a appuyé** la stratégie mise au point pour les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des pays à économies en transition pour les années qui viennent, y compris le Groupe de travail sur les transports et la facilitation des passages aux frontières (PWG-TBC) du Programme spécial pour les économies d'Asie Centrale (SPECA), et **a demandé** sa mise en œuvre pendant le prochain exercice biennal et au-delà.

63. Le Comité **a invité** ses organes subsidiaires à consacrer le temps et l'attention nécessaires au soutien des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans leurs domaines de travail respectifs et **a demandé** au secrétariat de renforcer sa recherche de financement et de continuer à travailler sur des partenariats stratégiques avec les organisations internationales pertinentes; le Comité **a encouragé** les pays à envisager d'apporter un soutien financier aux activités de développement des capacités et d'assistance technique qui contribueront à la mise en œuvre de cette stratégie.

E. Travaux préparatoires de l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty

Document: ECE/TRANS/2013/13.

64. Le Comité **a pris note** des travaux préparatoires de l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty (ECE/TRANS/2013/13) et **a recommandé** que la réunion régionale de Vientiane, qui sera organisée conjointement par le CESAP et la CEE du 5 au 7 mars 2013 pour préparer l'examen décennal complet (en 2014), soit utilisée comme plate-forme pour promouvoir l'adhésion de nouveaux pays aux instruments juridiques des Nations Unies existant dans le domaine des transports.

F. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et aspects environnementaux des transports

65. Le Comité **a exprimé son soutien** à la préparation de la quatrième réunion tripartite de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui sera accueillie par la France et qui aura lieu à Paris du 14 au 16 avril 2014, en même temps que la Transport Research Arena (TRA).

G. État des adhésions aux conventions et accords internationaux de la CEE sur les transports

Document: Document informel n° 8.

66. Le Comité **a pris note** de la nouvelle augmentation du nombre de Parties contractantes aux accords et conventions de transport des Nations Unies et, en particulier, de l'intérêt croissant exprimé par des pays n'appartenant pas à la région de la CEE (document informel n° 8). Le Comité **a prié instamment** tous les pays d'envisager d'adhérer aux accords et conventions des Nations Unies qu'il a élaborés et qui sont administrés par la Division des transports de la CEE. Le Comité **a** en particulier **mis l'accent** sur les conventions et accords suivants, qui sont considérés comme essentiels pour parvenir à des transports efficaces, sûrs et favorables à l'environnement, harmonisés à travers les pays et régions: Convention sur la circulation routière; Convention sur la signalisation routière; Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR); Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR); Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR); Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (Convention sur l'harmonisation); Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers privés; Convention douanière relative à l'importation temporaire des véhicules routiers commerciaux; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR); Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP); Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions; Accord concernant l'établissement de Règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues; Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles. Enfin, le Comité **a appelé l'attention** sur la convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS, qui n'est pas encore entrée en vigueur.

IX. Questions découlant des travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Conseil économique et social et d'autres organes et conférences des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

67. Le Comité a été **informé** par le secrétariat de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui allait se tenir à Genève du 9 au 11 avril 2013. Il a **noté** que cette session serait principalement consacrée à l'innovation et au développement durable, au titre du suivi de la Conférence Rio+20 et dans le cadre du programme de développement du Secrétaire général de l'ONU pour l'après-2015, et a **encouragé** les délégations à se mettre en contact avec les délégations de leur pays auprès de la Commission afin de faciliter l'inscription des transports durables en tant que futur objectif de développement durable (ODD).

X. Questions soumises au Comité pour approbation et pour information (point 7 de l'ordre du jour)

A. Approbation des rapports des organes subsidiaires du Comité

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1095, ECE/TRANS/WP.29/1097, ECE/TRANS/WP.29/1097/Corr.1, ECE/TRANS/WP.29/1099; ECE/TRANS/WP.5/50, ECE/TRANS/WP.5/52, ECE/TRANS/WP.5/52/Add.1; ECE/AC.21/SC/2012/9; ECE/TRANS/SC.2/218; ECE/TRANS/SC.3/193, ECE/TRANS/SC.3/193/Add.1; ECE/TRANS/WP.15/215, ECE/TRANS/WP.15/217; ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126, ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126/Corr.1, ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126/Add.1, ECE/TRANS/WP.15/AC.1/128, ECE/TRANS/WP.15/AC.2/44, ECE/TRANS/WP.15/AC.2/46; ECE/TRANS/WP.30/260, ECE/TRANS/WP.30/260/Corr.1, ECE/TRANS/WP.30/262, ECE/TRANS/WP.30/264, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109; ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109/Corr.1, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109/Corr.2, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109/Corr.3, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/109/Corr.4, ECE/TRANS/WP.30/AC.2/111; ECE/TRANS/WP.11/224, ECE/TRANS/WP.11/226; ECE/TRANS/WP.1/135, ECE/TRANS/WP.1/135/Corr.1, ECE/TRANS/WP.1/137; ECE/TRANS/SC.1/398; ECE/TRANS/WP.6/163; ECE/TRANS/WP.24/131.

68. Le Comité a **approuvé**, dans leur ensemble, tous les rapports et activités connexes de ses organes subsidiaires et a **demandé** au secrétariat d'intégrer les renvois y relatifs dans le rapport complet du CTI.

B. Informations sur les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E

Document: Document informel n° 9.

69. M^{me} Olga Kastlova (République tchèque), Présidente du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6), a informé le Comité des principales réalisations du WP.6 en 2012. Le Comité **a pris note** des informations sur les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (document informel n° 9) et **a instamment prié** les gouvernements des pays membres de la CEE de soumettre les résultats de ces recensements dès que possible au secrétariat, comme stipulé dans les résolutions n^{os} 259 et 260, adoptées lors de sa soixante-dixième session. Le Comité **a demandé** à tous ses organes subsidiaires de collaborer étroitement avec le WP.6 sur toutes les questions méthodologiques relevant des statistiques lors de la préparation d'études/enquêtes destinées aux parties prenantes concernées.

XI. Résultats des réunions du Bureau du Comité (point 8 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/14.

70. Le Comité **a approuvé** le document ECE/TRANS/2013/14, présentant les résultats des réunions tenues par son Bureau en 2012.

XII. Rapport du Comité au Comité exécutif de la CEE (point 9 de l'ordre du jour)

71. Le Comité **a prié** son président de rendre compte de ses conclusions au Comité exécutif de la CEE.

XIII. Programme de travail et plan d'évaluation biennale pour 2012-2013 (point 10 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/2012/9/Rev.1; ECE/TRANS/2012/10/Rev.1.

72. Le Comité **a adopté** les versions révisées de son programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 (ECE/TRANS/2012/9/Rev.1) et du plan d'évaluation biennale pour 2012-2013 (ECE/TRANS/2012/10/Rev.1). Conformément à la demande faite par le Comité à sa soixante-quatorzième session, ces documents se présentent maintenant selon la même structure que les autres documents de l'ONU du même type.

XIV. Liste de publications pour 2014-2015 (point 11 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/15.

73. Le Comité **a approuvé** la liste de publications prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 et **a demandé** au secrétariat de poursuivre ses efforts pour qu'éventuellement des publications supplémentaires puissent être publiées (ECE/TRANS/2013/15).

XV. Calendrier des réunions en 2013 (point 12 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/16.

74. Le Comité **a adopté** le calendrier des réunions pour 2013 et pour janvier à mars 2014 (ECE/TRANS/2013/16).

XVI. Évolution des transports dans l'Union européenne (point 13 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/17.

75. Le Comité **a été informé** par M. Ricardo Pascual Bremon (Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne) des principales initiatives législatives et politiques touchant le domaine des transports lancées par l'Union européenne en 2012 (ECE/TRANS/2013/17). Le Comité **a** en particulier **pris note**: a) des travaux réalisés en vue de l'établissement de directives sur le nouveau réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF); b) de l'adoption de la Directive 2012/34/UE en date du 21 novembre 2012, établissant un espace ferroviaire unique européen; c) de la préparation d'une version révisée du programme d'action pour le transport par voies navigables intitulé «Navigation intérieure: Actions et développement en Europe (NAIADES)»; d) des amendements à la Directive 2006/126/CE entraînant, à partir du 19 janvier 2013, l'établissement d'un modèle unique de permis de conduire européen; e) de l'organisation par la Commission européenne, à Vienne, le 22 octobre 2012 de la troisième Conférence sur les systèmes de transport intelligents en Europe; et f) du rapport d'un groupe de haut niveau sur les transports routiers (19 juin 2012).

XVII. Faits nouveaux relatifs aux travaux du Forum international des transports (point 14 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/2013/18.

76. Le Comité **a été informé** par M. Hans-Michael Kloth (Forum international des transports (FIT)) des évolutions les plus récentes relatives aux travaux de ce forum et, en particulier, de la coopération entre le FIT et la CEE (ECE/TRANS/2013/18). Le Comité **a pris note**: a) du Sommet annuel de 2012 du FIT portant sur le thème «Des transports sans discontinuité: questions de correspondances» et de la participation de la CEE à celui-ci (Leipzig (Allemagne) 2–4 mai 2012); b) de la publication de diverses études relatives aux politiques des transports; et c) de l'élargissement de la base de données sur la circulation et les accidents de la route (IRTAD) du FIT à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (20 pays de cette région) à titre de contribution de ladite région à la réalisation des objectifs de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière.

77. Le Comité **a souligné** l'importance qu'il attache à la poursuite de la participation active de la CEE aux sessions annuelles du FIT afin d'accroître aussi de cette façon la visibilité de ses principaux résultats et de ne pas être seulement en contact avec les milieux politiques, mais aussi avec les représentants des milieux universitaires et de la communauté des transports au sens large. En outre, le Comité **a appelé** à la poursuite de la coopération, tout particulièrement dans les domaines des travaux de secrétariat interinstitutions sur les statistiques des transports et de l'analyse des questions d'intérêt commun.

**XVIII. Activités d'autres organisations intéressant le Comité
(point 15 de l'ordre du jour)**

Document: Document informel n° 11.

78. Le Comité **a été informé** par le secrétariat des activités menées récemment par la Commission économique eurasiennne (EaEC) dans le domaine de la facilitation des transports et du passage des frontières, s'agissant en particulier de l'harmonisation de la législation nationale des États membres de l'Union européenne tant pour l'accès aux services fournis par différents modes de transport (ferroviaire, routier, aérien) que pour l'octroi de licences aux opérateurs de transport désireux de fournir de tels services, ainsi que de la poursuite des efforts visant à simplifier les formalités douanières et les formalités connexes de franchissement des frontières pour les entreprises de bonne foi.

**XIX. Questions diverses. Dates de la prochaine session
(point 16 de l'ordre du jour)**

79. Le Comité **a noté** que sa soixante-seizième session devrait en principe se tenir à Genève du 25 au 27 février 2014.

**XX. Adoption de la liste des principales décisions
prises par le Comité à sa soixante-quinzième session
(point 17 de l'ordre du jour)**

80. Le Comité **a adopté** la liste des principales décisions prises à sa soixante--quinzième session.